



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le vendredi 21 avril à midi, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant et les conseillers, Mme Diane Lacasse, Mme Caryl McCann, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation n'ayant pas été envoyé selon les dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec, tous les conseillers étant présents renoncent à l'avis de convocation.

M. Roger Larose, président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 12h15.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Aucun citoyen présent, aucune question.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public et questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Augmentation du pouvoir de dépenses du directeur général par intérim**
5. **Période de questions du public**
6. **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

23-04-4938



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

23-04-4939

4. AUGMENTATION DU POUVOIR DE DÉPENSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE durant cette période d'inondations printanières, certains chemins devront être rechargés afin de permettre à certains citoyens d'avoir accès à leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir de dépense du directeur général par intérim est limité à 5000\$ par jour et ne s'avère pas assez élevé pour parer à la situation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

ET RÉSOLU QUE le conseil augmente la limite des dépenses du directeur général par intérim à 50 000,00\$ par jour, durant cette période d'inondation 2023 et de besoin d'aide aux citoyens à cet effet.

QUE le maire soit informé et soit en accord avec les demandes du directeur général par intérim pour ces dépenses supplémentaires.

Adoptée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen présent, aucune question.


23-04-4940

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Lacasse et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

ET RÉSOLU de lever la séance à 12h25 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée



Louis-Alexandre Monast
Directeur général adjoint, greffier
et secrétaire-trésorier



Roger Larose
Maire

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».